



PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Pagode du Bois de Vincennes, ancien pavillon du Cameroun de l'exposition coloniale de 1931, était à l'origine un bâtiment conçu pour être provisoire. Reconverti dès 1933 en musée du bois, il a été affecté en 1977, suite à l'abandon de cette activité muséale, à l'Union Bouddhiste de France.

L'Union Bouddhiste de France bénéficie aujourd'hui d'une convention d'occupation du domaine public établie en 2007 pour une durée de neuf ans et visant la totalité de l'enclos correspondant au site de l'exposition coloniale inclus dans le bois de Vincennes, avec ses six bâtiments dont deux sont inscrits au titre des monuments historiques : l'ancien pavillon du Togo et l'ancien pavillon du Cameroun, celui-là même que l'on nomme couramment « grande Pagode du bois de Vincennes » ou encore « temple bouddhique du bois de Vincennes ».

La Pagode présente de nombreux désordres au niveau de ses parements extérieurs faits de matériaux atypiques de tradition africaine, de ses couvertures en essences de bois et notamment celles des galeries basses extérieures, de ses baies vitrées métalliques et de sa charpente de structure en bois.

A la suite d'une consultation, un marché de maîtrise d'œuvre a été confié à Pierre-Antoine GATIER, Architecte en Chef des Monuments Historiques, en juin 2010. Le programme de l'opération envisagée porte sur la restauration du clos et couvert de l'édifice. Préoccupation prioritaire de la Ville en tant que propriétaire, elle constitue une intervention minimale nécessaire à la pérennisation de l'édifice.

L'opération de travaux sera répartie en 4 lots techniques : maçonnerie, couverture, charpente, menuiserie-peinture. Les travaux se dérouleront en une tranche opérationnelle unique d'une durée de six mois à partir de juin 2013.

Cet édifice étant inscrit au titre des Monuments Historiques, les travaux doivent s'effectuer sous le contrôle des services de l'Etat. Ils font l'objet d'une demande de permis de construire sur immeuble inscrit.

J'ai donc l'honneur de soumettre à votre Assemblée, un projet de délibération ayant pour objet :

- de m'autoriser à déposer pour cette opération la demande permis de construire relatifs aux travaux de restauration de cet édifice inscrit au titre des monuments historiques.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DAC 543 Demande de permis de construire pour la restauration des toitures et façades de la Grande Pagode du bois de Vincennes à Paris (12^e)

Le Conseil de Paris
Siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de déposer la demande de permis de construire pour la restauration des toitures et façades de la Grande Pagode du bois de Vincennes à Paris (12^e) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport présenté par Madame Danièle Pourtaud, Adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine, au nom de la 9e Commission ;

Délibère :

Article 1: Monsieur le Maire de Paris est autorisé à déposer la demande de permis de construire pour la restauration des toitures et façades de la Grande Pagode du bois de Vincennes à Paris (12^e).